



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-TROIS, le DIX-HUIT DECEMBRE.

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2023

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 22 - Présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 21 – Votes pour : 21 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

**Étaient présents** : S. ALLEG – G. BARRA – J. HENSELER – A. MAGNIN MELOT – A. RASKIN – B. MONTAGNE Adjoint  
E. BISQUE LAVORGNA – M. BODY – C. MENARD – J.L. GIRAUD – J. HENSELER – S. LAINE- E. MENUT – A. CARRU MARTEL  
-R. MARTEL TRIGANCE- J. RAYNAUD- J.M. BAGNIS **Conseillers Municipaux**

**Absents excusés** : J. DUBOIS (pouvoir donné à C. BOUGE), M. MARTEAU (pouvoir donné à S. LAINE), M. RAYNAUD (pouvoir donné à S. ALLEG)

**Absent non excusé** : N. DEDULLE LELLUIN

### MARCHE D'ETUDE DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – AVENANT N°1.

VU le Code de la commande publique

**CONSIDERANT** que le Plan Local d'Urbanisme doit être révisé, le bureau d'étude Espace a été choisi en janvier 2021 une première étude a été réalisée jusqu'au débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, cf délibération n°2021-06-15/002 du 15 juin 2021.

Ce projet de révision a été stoppé compte tenu des résultats sur la ressource en eau potable du Pays de Fayence. En effet, la communauté de communes a réalisé des études faisant apparaître une raréfaction de la ressource impliquant pour les communes membres de prendre des résolutions de protection de ladite ressource.

**CONSIDERANT** que la commune de Tourrettes doit retravailler la révision n°1 à la lumière de l'impact foncier sur l'eau potable.

Un avenant doit être acté afin de permettre au bureau d'études de retravailler les pièces constitutives du dossier. L'avenant n° 1 proposé s'élève à 7.420,34 € HT, soit 8.904,41 € TTC. Le marché initial s'élève à 37.795 € HT.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

## DECIDE

- **DE VALIDER** l'avenant n°1 au marché d'étude et d'accompagnement à l'élaboration de la révision n°1 du plan local d'urbanisme, attribué au bureau d'études ESPACE, pour un montant de 7.420,34 € HT.
- **DE DIRE** que les crédits sont ouverts au BP M57, chapitre 20.
- **DE DONNER** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance

Sylvie ALLEG



Le Maire,

Camille BOUGE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

**Commune de Tourrettes**

Place de la Mairie

83 440 Tourrettes

SIRET 218 301 380 000 18

**B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

Sarl ES-PACE

5 rue de la Préfecture

06300 Nice

SIRET 514 989 458 00039

**C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.**

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

**Révision du plan local d'urbanisme de Tourrettes**

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 12 janvier 2021

■ Date de l'ordre de service du marché public ou de l'accord-cadre : 12 janvier 2021

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant € HT : **37 795.00**
- Montant € TTC : **45 354.00**



**D - Objet de l'avenant.**

## ■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le projet de révision du PLU a été stoppé compte tenu des résultats sur les études de ressources en eau sur le territoire. Le bureau d'étude doit retravailler les pièces du dossier.

Les incidences financières des postes pris en compte sont les suivantes :

Poste	Observations	Incidence financière en € HT
1- Reprises de toutes les pièces administratives du dossier		+ 7 420.34 HT
Total incidence financière		<b>+ 7 420.34 HT</b>

## ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :  
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant € HT : **+ 7 420.34**
- Montant € TTC : **+ 8 904.41**
- % d'écart introduit par l'avenant : 19.62 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre (cumul marché de base + incidences financières de l'avenant 1) :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant € HT : **45 215.34**
- Montant TTC : **54 258.41**



## E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

**Pour l'Etat et ses établissements :**

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A Tourrettes , le 20/12/2023

Signature

Camille BOUGE le Maire

**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre**

**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

**■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

**■ En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)